



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2023

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mai 2023, le conseil municipal a adopté une modification au calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023.

Les séances se tiendront dans la salle communautaire Saint-Marseille située au 52 chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades ou par vidéoconférence lorsque requis, à 19 h 30, aux dates suivantes :

- 16 janvier 2023
- 6 février 2023
- 6 mars 2023
- 3 avril 2023
- 1^{er} mai 2023
- 5 juin 2023
- ~~3 juillet 2023~~ **Mardi, 11 juillet 2023**
- ~~7 août 2023~~ **ANNULÉE**
- 5 septembre 2023
- 2 octobre 2023
- 6 novembre 2023
- 4 décembre 2023

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 5^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.


Serge R Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge R Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 mai 2023, entre 9 h et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 mai 2023.


Serge R Raymond
Directeur général et greffier-trésorier